



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'ESSENTIEL DU COMITÉ D'ENTREPRISE DU 27 NOVEMBRE 2014

Les résultats financiers au 30/09/14

Mme Destailleur a présenté très succinctement les résultats financiers de la CEBPL arrêtés à la fin du 3^{ème} trimestre ; ils sont partiels et peuvent encore être impactés par des événements exogènes ou endogènes, avant la fin de l'année. La commission économique du Comité, qui se réunira le 9 décembre devrait recevoir des informations plus proches de l'atterrissage du 31 décembre.

Ces résultats des 9 premiers mois de l'année, sont de très bonne facture. Un produit net bancaire en progression de 2,5%, des charges d'exploitations en diminution, génèrent un Résultat Brut d'Exploitation (RBE) en augmentation de 9%. Le coût du risque, contenu au niveau de l'année précédente, voire en diminution, permet d'envisager un résultat net après impôt en progression de 16%.

Les élus CFDT espèrent que ces bonnes nouvelles, favorables aux rémunérations aléatoires versées en 2015, ne seront pas démenties par des résultats définitifs inférieurs à ce qui nous a été présenté !

Bilan sur les fermetures estivales à la CEBPL

Une première expérience avait été faite en 2013 sur 46 points de vente, et la direction en avait fait un bilan positif lors du Comité d'Entreprise du 31 octobre 2013. Avec une meilleure anticipation, cette action a été poursuivie et son périmètre amplifié en 2014 en fermant 68 points de vente. Un nouveau bilan positif vient d'en être fait lors de ce Comité et la reconduction est envisagée pour 2015.

Ces fermetures estivales ont, de facto, des impacts sur les conditions de travail des salariés des points de vente concernés. Les élus CFDT du Comité leur demandent de ne pas hésiter à les contacter, en cas de problèmes liés à cette action de la direction.

Bilan des journées seniors

Conséquence d'un accord signé par la CFDT en décembre 2011, relatif à l'emploi des seniors, la direction a organisé en septembre 2012, une première réunion destinée à mieux prendre en compte les aspirations spécifiques de cette population.

Un premier bilan en a été fait en novembre 2013, auprès d'une partie des participants de la première réunion.

Lors de ce Comité d'Entreprise, la direction est revenue sur ce que l'entreprise propose* ou fait, notamment vis-à-vis des seniors de plus de 55 ans qui représentent en 2013, 16,6% de l'effectif total de la CEBPL. (*Voir dans l'intranet les 2 accords « contrat de génération »).

La direction a déclaré ne rien avoir appris des échanges réalisés lors de ces 2 réunions, mais avoir été confortée dans ses choix ... Elle reconnaît la nécessité d'accentuer dès 2015, l'effort de formation envers la population seniors, notamment sur la maîtrise des nouvelles technologies. Elle constate, par ailleurs, que dans les 5 prochaines années, la moitié des salariés experts de la Direction des Services Bancaires seront partis en retraite, et qu'il faut dès maintenant organiser la transmission du savoir.

Pour la CFDT, peu de nouveauté ou d'améliorations visibles ont été mises en place suite à ces 2 journées. S'il y a des progrès, (amélioration du management intergénérationnel, par exemple) d'autres pistes remontées lors de ces rencontres n'ont toujours pas été exploitées.

Principe des fermetures exceptionnelles des agences

En début d'année, la BDD a instauré un « process sharepoint » afin d'organiser les fermetures d'agences pour éviter les fermetures « sauvages ». Un bilan nous a été présenté arrêté au 30/10.

Le nombre de jours de fermeture s'élèvent à 796 jours sur la période. Sur ce nombre, 137 demandes ont été faites pour différer l'ouverture ou la fermeture de l'agence. Tous les groupes sont concernés, les trois principaux motifs sont : 55% pour Réunion, 29% pour congés, 5% pour maladie. Le constat est fait aussi que ce sont les petites agences de 1 ou 2 ETP qui sont les plus touchées.

L'entreprise au travers de ce process souhaite éviter les fermetures intempestives et le respect des clients, des prestataires et des services internes. Vos élus CFDT ont proposé à la direction d'utiliser les forces du groupe, afin d'éviter ces fermetures, voire même la création d'une « équipe de force spéciale » pour assurer le maintien des agences ouvertes. La direction a exprimé que ce n'était pas une priorité, qu'il faut être prudent dans le contexte actuel.

Afin de connaître cette procédure nous vous invitons à vous rapprocher de votre hiérarchique.

Vos représentants CFDT au Comité d'Entreprise :
Valérie BERGER, Alain CHARRIER, Philippe DELBOS,
Jacques GUILLERM, Brigitte HEYER, Bruno LUCAS,
Yves LE QUILLIEC, Martine PAGE.

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE
319, ROUTE DE VANNES
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81
Site internet : www.cfdt-cebpl.fr
courriel : cfdt.cebpl@free.fr